

Révision du Plan Local d'Urbanisme - le PLU révisé est disponible !

Du 20 mai 2025 au 23 juin 2025 s'est déroulée l'enquête publique sur la révision de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.

Lors des cinq permanences, vous avez été **62 personnes** à rencontrer le commissaire enquêteur, Monsieur DURAND, pendant 38 entretiens. **39 contributions** (écrites et/ou orales) ont été déposées.

Des réunions de travail ont été organisées pour aboutir, **le 8 octobre 2025, au vote en conseil municipal de l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme.**

Le Plan Local d'Urbanisme révisé est disponible en bas dans page, en suivant le lien dans "Liens utiles" et dans "Documents" !

NOTA : le PLU est également disponible sur le [Géoportail de l'urbanisme](#), plateforme nationale où vous pouvez plus facilement localiser votre terrain sur le nouveau plan de zonage.



© Pierrelaye

Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document à la fois :

• **Réglementaire** : il fixe les règles en matière d'occupation des sols sur le territoire de la ville. (Ex : Les habitants le consultent en cas de construction ou de démolition d'un bâtiment.)

ET

• **Stratégique** : il propose un véritable projet en matière d'aménagement du territoire au travers de différents axes (préservation de l'environnement, mobilité, amélioration de votre qualité de vie...) qui dessineront le futur de la ville pour les 10 à 15 prochaines années.

À Pierrelaye, face aux nouveaux projets et aux évolutions réglementaires qui encadrent la politique d'urbanisme, il est devenu nécessaire d'adapter le Plan Local d'Urbanisme afin d'anticiper les défis à venir. **Aussi, nous sommes enthousiastes à l'idée de travailler avec chacune et chacun d'entre vous, en collaboration avec les parties prenantes, autour de la révision de notre PLU.**

Pourquoi réviser le PLU ?

Réviser le PLU c'est marquer le début d'un **nouveau chapitre** pour notre ville en nous offrant l'opportunité de :

- préparer son avenir
- répondre aux besoins changeants de notre communauté.
- revoir et mettre à jour notre vision de l'urbanisme en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels et futurs.

- renforcer la cohérence entre les différentes politiques publiques.
- adapter notre territoire aux évolutions démographiques et réglementaires.
- garantir un développement urbain durable.

Quels sont les objectifs de cette révision ?

Ils sont multiples et s'articulent autour de plusieurs axes majeurs :

1er axe / **l'habitat** :

- Prendre en compte les besoins en logements de notre population.
- Veiller à favoriser la mixité sociale.
- Développer des logements abordables pour répondre à la demande croissante.

2ème axe / **le développement durable** :

- Assurer la protection de l'environnement et de notre patrimoine.
- Préserver les espaces naturels.
- Renforcer la biodiversité urbaine.
- Lutter contre le changement climatique en favorisant les constructions durables et les énergies renouvelables.

3ème axe / **la mobilité** :

- Encourager les transports en commun.
- Favoriser les modes de déplacement doux tels que la marche et le vélo.
- Limiter la dépendance à la voiture individuelle.

4ème axe / **l'amélioration de la qualité de vie des habitants** :

- Créer des espaces publics conviviaux, des parcs et des jardins.
- Promouvoir un urbanisme favorable à la santé et au bien-être

Qui sont les acteurs de cette révision ?

>>> **Votre contribution constitue un élément clé dans la réussite de ce projet.** <<<<

La ville invite l'ensemble des citoyens à s'impliquer :

- habitants,
- associations,
- entreprises,
- parties prenantes...

PARTICIPER c'est vous assurer que les besoins et les aspirations de notre communauté soient pris en compte dans les décisions d'aménagement. ENSEMBLE, façonnons un futur urbain dynamique, équilibré, durable et cohérent pour notre ville.

Coordonnées

Service urbanisme et foncier
22 rue de Bessancourt
95480
Pierrelaye
Infos pratiques

POUR RAPPEL : le PLU révisé ne sera exécutoire que mi-novembre. A compter de cette date, les demandes d'autorisation d'urbanisme seront instruites sous l'égide de ce nouveau PLU.

Contact

Service Urbanisme et Foncier
01 34 32 31 48

Documents

[Délibération n°146/2021 du 29 juin 2021 prescrivant la révision du PLU](#)
[Délibération n°2023/42 du 28 juin 2023 relative au débat sur le PADD](#)
[Délibération n°2024/76 du 18 décembre 2024 arrêtant le projet de PLU](#)
[Réunion publique du 13 juin 2023 | Enjeux du diagnostic et PADD](#)
[Réunion publique du 2 décembre 2024 | Enjeux du PADD et du dispositif réglementaire](#)
[Ouverture et organisation de l'enquête publique](#)

[avis-d-enquete-publique_pour-publication-internet.pdf](#)

[Rapport et conclusions du commissaire enquêteur](#)

[Délibération n°D2025/69 du 8 octobre 2025 approuvant la révision de droit commun du PLU](#)

[PADD révisé](#)

[Orientations d'aménagement et de programmation révisées](#)

[Règlement écrit révisé](#)

[Plan de zonage révisé](#)

Liens utiles

[Dossier complet | Plan local d'urbanisme révisé](#)